



N° déclaration : _____

(Réservé à l'Administration de l'environnement)

Déclaration au titre de l'article 3, paragraphe (2) du règlement grand-ducal du 8 février 2024 fixant les prescriptions pour les activités de broyage relevant de la classe 4 en matière d'établissements classés.

Numéro de nomenclature **050310 01** : Broyage, mouture, criblage, déchiquetage, pulvérisation, tamisage et opérations analogues de déchets végétaux issus de travaux ponctuels temporaires, à l'exception des activités visées sous 050304 et 050305 et des activités domestiques, d'une durée \leq 6 mois^(*).

La présente déclaration vaut aussi enregistrement au titre de l'article 30, point (7), paragraphe 2 de la loi modifiée du 21 mars 2012 relative aux déchets.

Les activités de broyage, mouture, criblage, déchiquetage, pulvérisation, tamisage et opérations analogues de **déchets végétaux** issus de **travaux ponctuels temporaires d'une durée \leq 6 mois^(*)** sont reprises dans le règlement grand-ducal modifié du 10 juin 2012 portant nouvelles nomenclature et classification des établissements sous le n° **050310 01** et relèvent de la classe 4.

^(*) La durée est déterminée par la période entre le premier et le dernier jour de l'activité visée.

1. Identification de l'exploitant

1.1	Nom de la société ou Nom et Prénom(s) : _____		
1.2	Adresse : Numéro : _____ Rue : _____		
	Localité : _____ Code postal : _____		
1.3	Téléphone : _____		
1.4	E-mail : _____		
1.5	Nom (personne responsable) : _____		
1.6	Prénom(s) (personne responsable) : _____		
1.7	Fonction (personne responsable) : _____		



N° déclaration : _____

(Réservé à l'Administration de l'environnement)

2. Données de l'installation

2.1 Type d'installation⁽¹⁾ : _____

2.2 Marque et dénomination : _____

2.3 Numéro de série : _____

2.4 Capacité de traitement [en t/jour] : _____

⁽¹⁾ p.ex. : broyeur, cribleur, déchiqueteur, pulvérisateur, tamiseur, etc...

3. Indication des déchets végétaux à être traités :

3.1 Type de déchets végétaux

- CED⁽²⁾ 02 01 03 Déchets de tissus végétaux
- CED⁽²⁾ 02 01 07 Déchets provenant de la sylviculture
- CED⁽²⁾ 20 02 01 Déchets de jardins et de parcs

(2) Code européen de déchets conformément à la décision modifiée 2000/532/CE de la commission du 3 mai 2000 remplaçant la décision 94/3/CE établissant une liste de déchets en application de l'article 1er, point a), de la directive 75/442/CEE du Conseil relative aux déchets, et la décision 94/904/CE du Conseil établissant une liste de déchets dangereux en application de l'article 1er, paragraphe 4, de la directive 91/689/CEE du Conseil relative aux déchets dangereux.

4. Pièces à joindre

4.1 la fiche technique de l'installation de broyage, mouture, criblage, déchiquetage, pulvérisation, tamisage et opérations analogues.



N° déclaration : _____

(Réservé à l'Administration de l'environnement)

5. Législations applicables en la matière

- 5.1** Loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés
- 5.2** Loi modifiée du 21 mars 2012 relative aux déchets
- 5.3** Règlement grand-ducal modifié du 10 mai 2012 portant nouvelles nomenclature et classification des établissements classés
- 5.4** Règlement grand-ducal du 8 février 2024 fixant les prescriptions pour les activités de broyage relevant de la classe 4 en matière d'établissements classés
- 5.5** Code européen de déchets conformément à la décision modifiée 2000/532/CE de la commission du 3 mai 2000 remplaçant la décision 94/3/CE établissant une liste de déchets en application de l'article 1er, point a), de la directive 75/442/CEE du Conseil relative aux déchets, et la décision 94/904/CE du Conseil établissant une liste de déchets dangereux en application de l'article 1er, paragraphe 4, de la directive 91/689/CEE du Conseil relative aux déchets dangereux

6. Contact

La présente déclaration, accompagnée de sa ou ses pièce(-s) jointe(-s), est à envoyer par e-mail à commodo@aev.etat.lu ou par courrier (en 1 exemplaire) à :

Administration de l'environnement

Unité Autorisations

**1, avenue du Rock'n'Roll
L-4361 Esch-sur-Alzette**

Les données à caractère personnel récoltées par ce formulaire sont traitées en conformité avec le règlement (UE) 2016/679 du parlement européen du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel. Veuillez naviguer vers le lien <https://environnement.public.lu/fr/support/protection-donnees/aev.html> pour prendre connaissance du détail de la protection de vos données, appliquée par l'Administration de l'environnement.



**Administration
de l'environnement**
Grand-Duché de Luxembourg

Version du 19 novembre 2025

N° déclaration : _____

(Réservé à l'Administration de l'environnement)

Le (La) soussigné(e) _____ déclare par la présente que toutes les indications fournies sont véridiques et que les copies jointes sont conformes aux originaux.

Fait à _____, le _____
Localité _____ Date _____

Signature